



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les PC Familles et la rente-pont permettent de diminuer le recours à l'aide sociale

A fin février 2014, près de 7400 personnes bénéficient de PC Familles et de la rente-pont. Le dispositif déploie ses effets sur le recours à l'aide sociale.

Les PC Familles et la rente-pont sont entrées en vigueur le 1er octobre 2011. Elles sont destinées à des familles qui sont domiciliées dans le canton depuis au moins trois ans, avec des enfants de moins de 16 ans et qui disposent de ressources financières insuffisantes pour couvrir leurs besoins. Leur objectif est d'éviter le recours à l'aide sociale aux familles qui perçoivent un revenu, ainsi qu'aux personnes proches de l'âge de la retraite qui ont perdu leur emploi.

Depuis leur entrée en vigueur, 2991 prestations complémentaires pour familles ont pu être octroyées dont 1172 à des ménages auparavant au RI et 1819 prestations à des ménages de condition modeste. Au cours de cette même période, 468 bénéficiaires ont pu percevoir une rente-pont parmi lesquels 375 provenant du RI et 93 ayant des revenus modestes.

Depuis fin 2012, un nouveau programme d'insertion (COFA) a été proposé à 207 familles. Elles bénéficient ainsi d'un soutien spécifique durant une année, afin d'améliorer leur chance de retrouver un emploi stable ou augmenter leur taux d'emploi. Grâce à un coaching individualisé, les situations de ces familles ont pu être améliorées, notamment en les soutenant dans leur recherche de solutions de garde pour leurs enfants. 32 familles sont actuellement arrivées au terme de ce programme et la moitié d'entre elles ont pu soit rejoindre les PC Familles, soit trouver un emploi qui leur permet de s'affranchir de ces dernières.

La politique sociale cantonale de lutte contre la pauvreté et d'insertion professionnelle initiée depuis plusieurs années produit des effets favorables sur le recours à l'aide sociale. Après un début d'année 2013 encore en croissance soutenue, depuis mai 2013 et jusqu'à la fin de l'année, l'effectif des bénéficiaires du RI a diminué d'environ 500 ménages. On peut également relever qu'en comparaison intercantonale, le nombre de bénéficiaires du RI dans le canton de Vaud a nettement moins progressé pour la période 2008 à 2013 que dans les autres cantons romands (en moyenne 0.37 %/ mois pour le canton de Vaud et 0.67 %/mois en moyenne pour les cantons du Jura,

Neuchâtel et Genève).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2014

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021 316 50 04 ; Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement 021 316 51 44 ; Françoise Jaques, cheffe du Service de prévoyance et d'aides sociales, 021 316 52 00

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[PCFamilles et RI_presentation_31 03 2014](#)